

LACROIX Group
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros
Siège social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION
DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MAI 2026**

Les actionnaires de LACROIX Group sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (« Assemblée ») de la société qui se tiendra le mercredi 13 mai 2026 à 14 heures (heure de Paris) au siège social de la société (17 rue Océane – 44800 Saint-Herblain).

Il est rappelé que l'Assemblée sera également retransmise en direct sur le site internet de la société <https://www.lacroix-group.com/fr/>. L'enregistrement de cette retransmission sera ensuite mis à disposition sur le site internet de la société.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation à ladite Assemblée, a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n° 42 du 8 avril 2026, tel que modifié par un avis rectificatif publié au BALO n°46 du 17 avril 2026.

Les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la société <https://www.lacroix-group.com/fr/>, dans la rubrique Investisseurs.

Les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.